

Notice explicative pour remplir le contrat d'apprentissage en ligne sur les plateformes de votre OPCO



CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Mode contractuel

Choisir un mode contractuel

1

L'EMPLOYEUR

Dénomination

Sélectionner une entreprise

Adresse de l'établissement d'exécution du contrat :

Code postal

Ville

Adresse

Complément

Téléphone

Courriel

N° SIRET de l'établissement d'exécution du contrat

Type d'employeur

Employeur spécifique

Code activité de l'entreprise (NAF)

Effectif total salariés de l'entreprise

Convention collective applicable

Choisir une convention

Pour les employeurs du secteur public, adhésion de l'apprenti au régime spécifique d'assurance chômage

1 - MODE CONTRACTUEL : Sélectionner « 1 » dans le menu déroulant

2 - TYPE D'EMPLOYEUR : Sélectionner dans le menu déroulant selon que vous dépendez de la MSA (13) ou de la sécurité sociale (11 ou 12)

3 - EMPLOYEUR SPECIFIQUE : Sélectionner dans le menu déroulant

4 - CODE NAF/APE : Si vous ne le connaissez pas, il vous suffit de vous rendre sur le site SOCIETE.COM

5 - CONVENTION COLLECTIVE : Il est possible de la trouver avec le code NAF/APE en tapant sur un moteur de recherche « CONVENTION COLLECTIVE code NAF »

L'APPRENTI(E) (Saisir toutes les zones)

Nom **Prénom**

Nom de naissance

Adresse :

Code postal **Ville**

Adresse

Complément

Téléphone

Courriel

Représentant légal (renseigner si l'apprenti est mineur non émancipé)

Nom Prénom

Adresse :

Code postal Ville

Adresse

Complément

Date de naissance

NIR (sans la clé) 1 ?

Sexe

Département de naissance

Commune de naissance

Nationalité

Régime social 2 ?

Déclare être inscrit sur la liste des sportifs, entraîneurs, arbitres et juges sportifs de haut niveau

Déclare bénéficiaire de la reconnaissance travailleur handicapé

Situation avant ce contrat 3 ?

Dernier diplôme ou titre préparé 4 ?

Dernière classe / année suivie 5 ?

Intitulé précis du dernier diplôme ou titre préparé 6 ?

Diplôme ou titre le plus élevé obtenu 7 ?

1 - NIR : Numéro de sécurité sociale de l'apprenti (e)

2 - REGIME SOCIAL : 1 : MSA ou 2 : URSSAF

3 - SITUATION AVANT CE CONTRAT : Sélectionner dans le menu déroulant

4 - DERNIER DIPLOME ou TITRE PREPARE (niveau préparé) : Sélectionner dans le menu déroulant.

5 - DERNIERE CLASSE/ANNEE SUIVIE :

01 : L'apprenti a suivi la dernière année du cycle et a obtenu le diplôme ou titre.

Par exemple, un jeune en terminale qui a obtenu son bac ou un jeune en 3^{ème} qui a obtenu son brevet des collèges.

11 : L'apprenti a suivi la 1^{ère} année du cycle et l'a validée (passage dans la classe supérieure réussi mais année non diplômante)

Par exemple, un jeune en seconde qui peut passer en première.

21 : L'apprenti a suivi la 2^{ème} année du cycle et l'a validée (passage dans la classe supérieure mais année non diplômante).

31 : L'apprenti a suivi la 3^{ème} année du cycle et l'a validée (passage dans la classe supérieure mais année non diplômante). Par exemple, un jeune en 4^{ème} qui peut passer en 3^{ème}

12 : L'apprenti a suivi la 1^{ère} année du cycle mais ne l'a pas validée (Ne peut pas passer dans la classe supérieure, interruption ou abandon de la formation)

22 : L'apprenti a suivi la 2^{ème} année du cycle mais ne l'a pas validée (Ne peut pas passer dans la classe supérieure, interruption ou abandon de la formation)

32 : L'apprenti a suivi la 3^{ème} année du cycle mais ne l'a pas validée (Ne peut pas passer dans la classe supérieure, interruption ou abandon de la formation, échec au BAC)

40 : L'apprenti a achevé le 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire (collège) et n'a pas eu son brevet des collèges.

41 : L'apprenti a interrompu ses études en classe de 3^{ème}

42 : L'apprenti a interrompu ses études en classe de 4^{ème}

6 - INTITULE PRECIS DU DERNIER DIPLOME OU TITRE PREPARE :

Indiquer ici l'intitulé exact du dernier diplôme préparé **qu'il ait été réussi ou pas**.

7 - DIPLOME OU TITRE LE PLUS ELEVE OBTENU :

Vous devez indiquer ici le diplôme le plus élevé **obtenu**.

LE MAITRE D'APPRENTISSAGE

Maître d'apprentissage n° 1 : Saisissez les 3 premières lettres du nom pour rechercher sinon compléter les zones

Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>	Date de naissance	<input type="text"/>
------------	----------------------	---------------	----------------------	--------------------------	----------------------

Maître d'apprentissage n° 2 :

Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>	Date de naissance	<input type="text"/>
-----	----------------------	--------	----------------------	-------------------	----------------------

L'employeur atteste sur l'honneur que le maître d'apprentissage répond à l'ensemble des critères d'éligibilité à cette fonction 1

1 - NE PAS OUBLIER DE COCHER LA CASE « L'employeur atteste sur l'honneur que le maître d'apprentissage répond à l'ensemble des critères d'éligibilité à cette fonction.

Le maître d'apprentissage est le chef d'entreprise ou un salarié de l'entreprise. Il doit justifier d'une expérience professionnelle de 2 ans en relation avec la qualification visée (sans titre équivalent) ou une expérience professionnelle de 1 an en relation avec la qualification visée (en justifiant d'un diplôme ou titre égal à celui préparé par l'apprenti).

LE CONTRAT ▼

Type de contrat ou d'avenant 1 ▼

Type de dérogation 2 ▼ ?

Numéro du contrat précédent

Date de conclusion 3 Date de début d'exécution du contrat 4

Date de fin du contrat ou de la période d'apprentissage Durée hebdomadaire du travail heures minutes

5 Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particulier

Rémunération

1ère Année du	<input type="text"/>	au	<input type="text"/>	Taux	<input type="text"/>	% du	<input type="text" value=""/>	▼
	<input type="text"/>		<input type="text"/>	Taux	<input type="text"/>	% du	<input type="text" value=""/>	▼
2ème Année du	<input type="text"/>	au	<input type="text"/>	Taux	<input type="text"/>	% du	<input type="text" value=""/>	▼
	<input type="text"/>		<input type="text"/>	Taux	<input type="text"/>	% du	<input type="text" value=""/>	▼
3ème Année du	<input type="text"/>	au	<input type="text"/>	Taux	<input type="text"/>	% du	<input type="text" value=""/>	▼
	<input type="text"/>		<input type="text"/>	Taux	<input type="text"/>	% du	<input type="text" value=""/>	▼
4ème Année du	<input type="text"/>	au	<input type="text"/>	Taux	<input type="text"/>	% du	<input type="text" value=""/>	▼
	<input type="text"/>		<input type="text"/>	Taux	<input type="text"/>	% du	<input type="text" value=""/>	▼

Salaire à l'embauche € Caisse de retraite complémentaire

1 - TYPE DE CONTRAT OU D'AVENANT : Sélectionner dans le menu déroulant.

Dans le cas d'une succession de contrats, **vous devez renseigner le numéro de l'ancien contrat.**

2 - TYPE DE DEROGATION : Sélectionner dans le menu déroulant

3 - DATE DE CONCLUSION : Date à laquelle ce présent contrat de travail est conclu par les deux parties (date de signature du contrat)

4 - DATE DE DEBUT D'EXECUTION : Date à laquelle débute effectivement le contrat (en entreprise ou au CFA)

5 - A cocher pour les apprenti(e)s **MINEURS** si vous souhaitez les faire travailler sur des machines dont l'usage est soumis à dérogation. Les démarches à faire et la liste des travaux dangereux sont accessibles sur :

<http://centre-val-de-loire.direccte.gouv.fr/Les-travaux-interdits-et-reglementes-pour-les-jeunes-mineurs-en-formation>

6 - REMUNERATION

	Avant 18 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
1 ^{er} année	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC*	100 % du SMIC*
2 ^e année	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC*	100 % du SMIC*
3 ^e année	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC*	100 % du SMIC*

- En cas de réduction de durée, les années non effectuées sont comptées pour la rémunération.

Exemple : si un apprenti fait un bac en 2 ans (au lieu de 3 ans), il convient de le rémunérer sur la base d'une 2^{ème} année (donc sur la deuxième ligne).

Exemple : un apprenti de 22 ans autorisé à effectuer un CAP en un an au lieu de deux sera rémunéré à hauteur de 61 % du SMIC

- En cas de succession de contrats d'apprentissage, la rémunération ne peut être inférieure au minimum légal de la dernière année du précédent contrat.

Exemple : un apprenti de 19 ans qui, suite à un BAC en apprentissage intègre un BTS sera rémunéré à hauteur de 51 % du SMIC. En cas de redoublement, la rémunération est maintenue au niveau de l'année précédente.

- Lorsqu'un apprenti change de catégorie d'âge pendant l'année scolaire, vous devez en tenir compte.

Exemple : Un apprenti, né le 2/02/2004, rentre en première année de BTS le 1^{er} septembre 2021. Il aura 18 ans le 2 février 2022. Il convient donc de séparer l'année en 2 : du 01/09/21 au 28/02/22 : 27 % puis du 01/03/22 au 31/08/22 : 43 %.

LA FORMATION

CFA d'entreprise Oui Non

Dénomination du CFA responsable

N° UAI du CFA

N° SIRET du CFA

Adresse :

Code postal Ville

Adresse

Complément

Diplôme ou titre visé

Intitulé précis

Code du diplôme

Organisation de la formation en CFA

Date de début du cycle de formation

Date prévue de fin des épreuves ou examens

Durée de la formation heures

Fait à Le

1- DIPLOME OU TITRE VISE : CAP : 33 CS TMA et BPA CMF : 38 BAC PRO : 41 BP et CS TC : 49 BTS : 54

2- INTITULE PRECIS : Voir code diplôme ci-dessous

3- CODE DIPLOME :

CAPA	BPA	BP	BAC	CS	BTS
Métiers de l'agriculture : Grandes cultures ou productions horticoles : 50321130	CMF (Travaux forestiers, conduite de machines forestières) : RNCP5832	Responsable chantiers forestiers : 45321303	Agroéquipement : 40321001	TC (Technicien cynégétique) : RNCP 4082	Technico-commercial : 32321013
Travaux forestiers : 50321314		Aménagements paysagers : 45321403	Productions horticoles : 40321111	TMA (Tracteurs et machines agricoles) : RNCP2303	Gestion forestière : 32321304
Jardinier paysagiste : 50321405			Aménagements paysagers : 40321405	Arboriste élagueur : RNCP31620	Agronomie, Productions végétales : 32321113
			Forêt : 40321303	Pilote de machines de bûcheronnage : RNCP 32224	
			CGEA : 40321004		

4- Date de début du cycle de formation : date de rentrée au CFA

5- Date prévue de fin des épreuves ou examens : par défaut 03/07/20...

6- CAPA : 800 heures sur 2 ans

BAC : 1 850 heures sur 3 ans

CS : 630 heures sur 1 an

BP AP : 800 heures sur 2 ans

BP RCF : 1 190 heures sur 2 ans

BTS : 1 350 heures sur 2 ans